

Mairie LE MAS



Compte rendu Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 10 juillet 2020.
Ouverture de la séance : 16h00

Etaient présents :

- Ludovic Sanchez
- Joëlle Ghibaut
- Michèle Zebair
- Christine Beccaria
- Chantal Voirin
- Christian Voirin

Etaient absents excusés :

- John Bastardi
- Laurence Fabrer-Vallauri
- Fabrice Ruf

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 10 juillet 2020 afin de procéder à l'élection des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

(2020/DEL/34) Vote – Désignation des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Conformément au décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre 2020.

Afin d'élire leurs délégués et suppléants, les Conseils Municipaux concernés sont tous convoqués le vendredi 10 juillet 2020 (à l'exception de la Guyane et de la Polynésie française).

Monsieur le Maire, rappelle :

- qu'en application de l'article R133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux Conseillers Municipaux les plus âgés et les deux Conseillers Municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

Mme Voirin Chantal, Mme Ghibaut Joëlle, Mme Beccaria Christine et Mme Zebair Michèle.

- que selon le mode de scrutin des communes de moins de 1 000 habitants (L.288) :

- La désignation des délégués et celle des suppléants ont lieu séparément.
- Le Conseil Municipal procède à l'élection des suppléants aussitôt après celle des délégués.
- Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste qui peut ne pas être complète.
- Le vote a lieu sans débat au scrutin secret majoritaire à deux tours.
- L'élection est acquise au premier tour si un candidat recueille la majorité absolue des suffrages exprimés.
- Dans le cas contraire il est procédé à un second tour.
- L'ordre des suppléants élu est déterminé successivement :
 - par l'ancienneté de leur élection (élection au premier ou au second tour) ;
 - pour les suppléants élus à l'issue d'un même tout de scrutin, par le nombre de voix obtenues ;
 - en cas d'égalité de voix, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

Monsieur le Maire, invite ensuite le Conseil Municipal à procéder à l'élection :

Mairie LE MAS



Compte rendu
Conseil Municipal du 10 juillet 2020

- DES DÉLÉGUÉS

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletin déposés) :	9
c. Nombre des suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau :	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :	9
f. Majorité absolue :	5

<u>Candidats</u>	<u>Nombre de suffrages obtenus</u>	
Sanchez Ludovic	9	Neuf

Le dépouillement du vote de l'élection des délégués, a donné le résultat suivant :

Mr Sanchez Ludovic a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

- DES SUPPLÉANTS

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletin déposés) :	9
c. Nombre des suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau :	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :	9
f. Majorité absolue :	5

<u>Candidats</u>	<u>Nombre de suffrages obtenus</u>	
Beccaria Christine	9	Neuf
Bastardi John	9	Neuf
Zebaïr Michèle	9	Neuf

Le dépouillement du vote de l'élection des suppléants, a donné les résultats suivants :

- Mme Beccaria Christine a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.
- Mr John Bastardi a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.
- Mme Zebaïr Michèle a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter

Mairie LE MAS



Compte rendu
Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Aucune autre question n'a été inscrite à l'ordre du jour.

Clôture de la séance du Conseil Municipal à 16h40.

Le Maire,
Ludovic Sanchez



